



POSTES ITINERANTS

Public ciblé

| NIVEAU DES ELEVES |
|--|
| ❖ Tous niveaux, avec une priorité pour les élèves débutants en français et aux NSA/PSA |
| INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT |
| « Inscription de l'élève dans une classe ordinaire, le critère d'âge étant prioritaire (un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum)» ¹ |

Organisation de la prise en charge en UPE2A

| Elèves jusqu'au niveau A1 oral et écrit | Elève à partir du niveau A2 oral | Elève à partir du niveau A2 |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> * Public prioritaire * Priorité à l'apprentissage de la langue française avec un minimum de 3h de prise en charge en FLES | <ul style="list-style-type: none"> * Evolution possible à partir du niveau A2 à l'oral : inclusion progressive, les heures de FLE diminuent au fur et à mesure des progrès de l'élève en FLE et en FLSCO | <ul style="list-style-type: none"> * Bilan à réaliser quand l'élève atteint le niveau A2 à l'écrit * En fonction des résultats du bilan : sortie du dispositif pour suivre intégralement l'emploi du temps de sa classe de rattachement ou quelques heures de soutien * accompagnement poursuivi avec d'autres dispositifs : Aide personnalisée, Devoirs faits, renforcement des savoirs fondamentaux... |

¹ « un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum » [Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012](#)

Emploi du temps de l'enseignant de FLE

L'emploi du temps est à construire en fonction des élèves à prendre en charge dans les établissements ciblés (maximum 3 établissements). La prise en charge des élèves est organisée par demi-journées. Les séances durent de 2 à 3 heures. L'emploi du temps évolue tout au long de l'année en fonction des arrivées et des départs des élèves. Le nombre d'élèves et leur niveau est pris en compte pour l'organisation de l'emploi du temps.

Organisation de l'inclusion

CAS 1 : l'élève est affecté dans le même établissement où il suit des cours de FLE

- ▷ L'élève est inclus en classe ordinaire mais suit prioritairement les cours de FLE, au moins les premiers temps de son arrivée.

CAS 2 : l'élève est affecté dans un établissement différent de celui où il suit des cours de FLE

- ▷ Les plages horaires de FLE sont à prévoir sur une demi-journée pour éviter de faire déplacer l'élève pour 1h de cours. Il est inclus dans les disciplines de sa classe de rattachement quand il n'est pas en cours de FLE. Il suit l'EDT de sa classe même s'il ne suit pas la totalité des enseignements. Le FLE reste la priorité.
- ▷ L'établissement de rattachement et celui d'accueil doivent connaître l'emploi du temps de l'élève et établir une convention de scolarité partagée (avec les horaires prévus de FLE) signée par les 2 établissements et le représentant légal. Une prise en charge des tickets de transports est possible avec le fond social et/ou le conseil départemental.
- ▷ Lors de son premier déplacement dans l'établissement où il recevra des cours de FLE, l'élève est accompagné par un personnel du collège (AED ou assistant FLE). Si plusieurs élèves du même établissement sont concernés par les cours de FLE, ils peuvent faire le trajet ensemble. Une rencontre avec les parents permettra d'expliquer l'organisation de la prise en charge et son évolution vers une inclusion de plus en plus importante dans l'établissement de rattachement.

Recommandations pour les établissements :

- ▷ Faciliter l'articulation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion : évaluer les besoins en fonction du profil de l'élève, faciliter les décroissements : possibilité d'inclure l'élève (inscrit en 4^{ème} ou 3^{ème}) en cours de LV en 6^{ème} ou 5^{ème} avec l'horaire complet s'il est débutant en LV (notamment en anglais).
Proposer [les cours du CNED²](#) lorsque la langue de l'élève est enseignée : cet enseignement est pris en compte pour le contrôle continu du DNB.

- ▷ Possibilité d'inclure l'élève dans une classe qui n'est pas la sienne pour suivre une discipline complète si l'emploi du temps de l'UPE2A et de sa classe ne correspondent pas.

- ▷ En raison de l'itinérance de l'enseignant UPE2A, prévoir des points réguliers entre l'enseignant et les équipes de direction, avec éventuellement et selon les cas la vie scolaire, pour assurer le suivi des élèves (inclusion, orientation, absentéisme...).

² https://casnav.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/Media/document/cours_de_lv_cned.pdf